



Pour remplir leurs missions, les caisses d'allocations familiales disposent de moyens informatiques et mettent en œuvre des traitements de données à caractère personnel.

En application de l'article 32 de la loi Informatique et Libertés relatif à l'information des personnes, vous pouvez consulter sur le Caf.fr les actes réglementaires des traitements à caractère national des Caisses d'Allocations Familiales ainsi que les informations sur les traitements mis en œuvre conformément à la loi mais n'ayant pas fait l'objet en application de celle-ci d'un acte réglementaire.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication des données à caractère personnel la concernant et le cas échéant demander une rectification des informations.

Ce droit d'accès s'exerce par courrier auprès de Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité.



NOTE D'INFORMATION

La Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Haute-Saône reconduit le partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Saône (CD70) à travers l'opération « 1000 semaines de vacances »

Si vous êtes concernés, un courrier vous sera adressé par le CD70, afin de vous permettre de bénéficier d'une aide complémentaire au départ en vacances octroyée par le département sous conditions.

Pour que cette opération puisse avoir lieu, la Caf traite vos données à caractère personnel ainsi que celles de vos enfants.

Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Caf.

Les données utiles à la mise en œuvre de ce traitement sont supprimées 15 mois après le début de la campagne.

Vous aurez la possibilité de vous opposer à ce traitement lors de votre contact avec le CD70.

Au titre du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant auprès de Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.



NOTE D'INFORMATION

Août 2020



La Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Haute-Saône reconduit le partenariat avec le Centre d'Information Jeunesse (Cij) de la Haute-Saône à travers l'opération « Carte Avantages Jeunes » en offrant à 1500 enfants d'allocataires la carte (CAJ) pour l'année scolaire en cours.

Si vous êtes concernés, grâce à cette carte, vos enfants pourront bénéficier tout au long de l'année, de réductions et de gratuités dans différents domaines (culture, sport, loisirs, sorties, shopping).

Un sms, mail ou courrier vous sera alors envoyé par le Cij 70, ce qui permettra à votre enfant de retirer gratuitement sa « e-Carte Avantages Jeunes » auprès d'un point relais du Cij 70.

Pour que cette opération puisse avoir lieu, la Caf traite vos données à caractère personnel ainsi que celles de vos enfants.

Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Caf.

Les données utiles à la mise en œuvre de ce traitement sont supprimées 15 mois après le début de la campagne.

Vous aurez la possibilité de vous opposer à ce traitement lors de votre contact avec le Cij.

Au titre du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant auprès de Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.